



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Assises de l'école maternelle Question au Gouvernement n° 741

Texte de la question

ASSISES DE L'ÉCOLE MATERNELLE

M. le président. La parole est à Mme Aude Luquet, pour le groupe du Mouvement démocrate et apparentés.

Mme Aude Luquet. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, le Président de la République a annoncé, ce matin, lors des Assises de l'école maternelle, un abaissement à trois ans de l'âge de la scolarisation obligatoire. Si cette annonce apparaît, pour certains, comme symbolique, elle reconnaît la maternelle comme une véritable école tournée vers l'épanouissement de l'enfant, l'acquisition du langage, et le moyen de lutter contre les inégalités sociales.

M. David Habib. M. Blanquer a inventé la maternelle !

Mme Aude Luquet. Abaisser à 3 ans l'âge obligatoire de l'entrée à l'école, c'est ainsi affirmer l'importance décisive des premières années de vie pour les apprentissages et prévenir le décrochage scolaire en réaffirmant la place essentielle du langage dans la construction de l'enfant. Comme il a déjà été rappelé dans cet hémicycle, de nombreux enfants se retrouvent en difficultés de lecture et de compréhension dès l'école élémentaire. Ces enfants en mal de mots sont promis à mal apprendre à lire et à mal écrire.

Longtemps considérée comme exemplaire, l'école maternelle connaît aujourd'hui des faiblesses en termes d'encadrement, avec en moyenne vingt-trois élèves par enseignant, quand, dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques – OCDE –, cette moyenne est de 14 enfants. Monsieur le ministre, pourquoi ne pas s'inspirer de ce que vous avez initié pour les classes de CP et CE1, en étendant le dédoublement des classes à la maternelle ?

Si le nombre d'enseignants est déterminant pour l'encadrement des enfants, se pose aussi la question de leur formation. Les besoins des enfants de cet âge nécessitent une spécialisation des enseignants, et les particularités de l'école maternelle, une adaptation de leur cursus. Il convient également de leur donner les moyens d'être innovants pour sortir des schémas habituels, de leur laisser la liberté d'agir avec des outils pédagogiques éprouvés, pour placer au centre de leur enseignement le bien-être de l'enfant.

Comment comptez-vous répondre, monsieur le ministre, à ces nouvelles approches en termes tant d'orientation pédagogique que de programme, d'implication des parents et de l'ensemble des acteurs, qu'il s'agisse des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles – ATSEM – ou des animateurs de centres de loisirs, pour que l'enfant soit au cœur de la réussite éducative ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe MODEM.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale. Madame la députée, ce qui s'est passé ce matin au Centre national des arts et métiers, fondé par l'Abbé Grégoire à la Révolution française, est à marquer d'une pierre blanche. En effet, l'histoire de notre République est scandée par des événements qui lient l'école et la République. L'Abbé Grégoire, en fondant ce centre, prévoyait d'une certaine façon les enjeux de la formation tout au long de la vie, dont nous parlons beaucoup aujourd'hui. Pendant la deuxième révolution, celle de 1848, Marie Pape-Carpantier, dont on doit rappeler la mémoire, a inventé l'école maternelle pour la France et, d'une certaine façon, pour le monde. Puis, pendant la Troisième République, la loi de Jules Ferry du 28 mars 1882, dont nous fêterons demain l'anniversaire, a instauré l'instruction obligatoire.

L'âge de l'instruction obligatoire n'a pas changé fréquemment au cours de notre histoire républicaine : il a été fixé en 1882, puis modifié en 1936 et à l'aube de la Ve République, en 1959, par la volonté du général de Gaulle. Ce qui se passe aujourd'hui est inédit puisqu'il s'agit d'augmenter la durée de la scolarité obligatoire, mais en faisant commencer la scolarisation dès la petite enfance, à l'âge de trois ans. Cette mesure est extrêmement importante parce qu'elle met le projecteur sur ce que nous savons être décisif dans le parcours de l'enfant, à savoir les apprentissages des premières années, de façon à faire de l'école maternelle l'école de l'épanouissement et l'école du langage.

Même si 97 % des enfants vont à l'école maternelle, les 3 % restant représentent des milliers d'enfants qui, aujourd'hui, se trouvent en situation de mal démarrer leur scolarité, du fait de leur non-inscription à l'école maternelle.

M. Xavier Breton. Ce n'est pas vrai ! C'est de l'idéologie !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre . C'est pourquoi cette mesure a une portée extrêmement importante non seulement sur le plan des principes, mais aussi sur le plan pratique, puisque nous aspirons à une école maternelle pour tous, une école de l'épanouissement et du langage. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Aude Luquet](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (1^{re} circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 741

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mars 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [28 mars 2018](#)